

**DEPARTEMENT
DE HAUTE-SAÔNE**

Arrondissement de Lure

**MAIRIE
DE**

MAILLERONCOURT-CHARETTE

70240

Tél/Fax : 03 84 95 88 09

E-mail : mairiedemailleroncourt@orange.fr

DICRIM

Document d'Information Communal des Risques Majeurs

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

La sécurité des habitants de Mailleroncourt-Charette est l'un des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la règlement en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes régulièrement alertés par mes services. En complément de ce travail d'information, la commune prévoit d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Une information régulière vous sera apportée en fonction de l'état d'avancement de ce plan. Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent. Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire

QU'EST QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **Une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- **Un énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dit majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats..) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

Cadre législatif :

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004-554 du 09 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

Pour en savoir plus : ☎

Mairie : 03 84 95 88 09

Maire : 03 84 95 90 12 – 06 72 51 32 86

RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone

Mesures prises dans la commune

- Construction du busage pour canaliser les eaux de ruissellement
- Entretien du cours d'eau et surveillance renforcée en cas de montée des eaux,
- Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours de révision
- Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous à la mairie – ☎ 03 84 95 88 09.

Consignes de sécurité : ce que vous devez faire en cas d'inondation.

ALERTE : « Le Trou du Tique » débordant lentement, vous serez informé de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone....). En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, ou serez également averti par l'équipe municipale (téléphone, mégaphone,...).

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger

Après l'inondation :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche
Chauffez dès que possible

RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (route, autoroutes, voies ferrées) que en sous-sol (canalisation-gazoduc-oléoduc)

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être **inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs**.

SITUATION

La commune de Mailleroncourt-Charrette est concernée par un trafic assez important de matières dangereuses qui s'effectue par une canalisation de transport de gaz naturel, dans la zone ouest et sud de la commune non habitée.